

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT DESIGNATION DU DIRECTEUR DE L'INSTITUT DES SCIENCES**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 26 JUIN 2026,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu les statuts de l'institut des Sciences ;

Vu la proposition du Bureau de l'Institut des Sciences ;

Vu l'avis du Président de l'UCA ;

PRESENTATION DU PROJET

En application de l'article 7 des statuts de l'Institut des Sciences, le directeur de l'Institut est nommé par le Conseil d'Administration de l'UCA, sur proposition du bureau de l'Institut et après avis du Président de l'UCA.

Par scrutin du 19 juin 2026, le bureau de l'Institut des Sciences a proposé Monsieur Patrice MALFREYT.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

De nommer Patrice MALFREYT en qualité de Directeur de l'Institut des Sciences à compter du 1^{er} juillet 2026.

Membres en exercice : 41

Votes : 35

Pour : 30

Contre : 1

Abstentions : 4

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD

 

Le 1 juillet 2026